

Les AIRES D'ALIMENTATION de captage (AAC)

Une Aire d'Alimentation de Captage (AAC) désigne la zone en surface sur laquelle l'eau qui s'infiltre ou ruisselle alimente le captage. Cette zone est délimitée dans le but principal de lutter contre les pollutions diffuses risquant d'impacter la qualité de l'eau prélevée par le captage.

Ces AAC couvrent plus de 60 000 hectares. Elles se situent principalement en zone rurale, dans des secteurs où l'agriculture occupe une part majoritaire des surfaces.

Depuis 2016, Eau du bassin caennais a engagé, en partenariat avec la Chambre d'agriculture du Calvados, une démarche concertée basée sur le dialogue territorial pour la préservation de la ressource en eau.



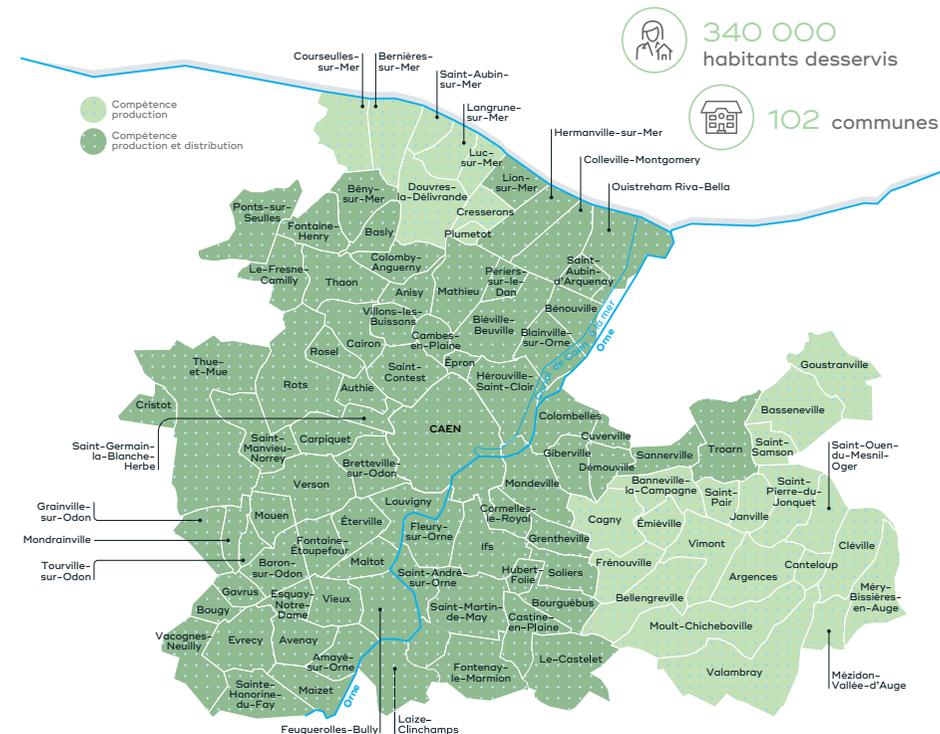
Tous les agriculteurs concernés peuvent s'associer à la démarche et ainsi participer à la mise en œuvre des actions.

L'objectif est de favoriser le dialogue entre l'Etat, les collectivités et la profession agricole afin de co-construire des programmes d'actions sur chaque secteur prioritaire. En 2025, un programme d'actions unique a été mis en place sur toutes les AAC prioritaires et sensibles du territoire d'EBC.

Un TERRITOIRE de 340 000 habitants

Eau du bassin caennais est un syndicat mixte regroupant 11 adhérents (4 communes et 7 Établissements Publics de Coopération Intercommunale). Chaque jour, le syndicat oeuvre pour répondre aux besoins des habitants avec 2 objectifs majeurs :

- ◆ produire durablement une eau de qualité
- ◆ distribuer et promouvoir une eau saine



340 000 habitants desservis
102 communes

18 aires d'alimentation de captage
47 points de production d'eau
21 millions de m³ mis en distribution / an
57 000 m³ produit / jour
+ de 2300 km de réseau



16, Rue Rosa Parks - CS 52700
14027 Caen cedex 9
www.eau-bassin-caennais.fr



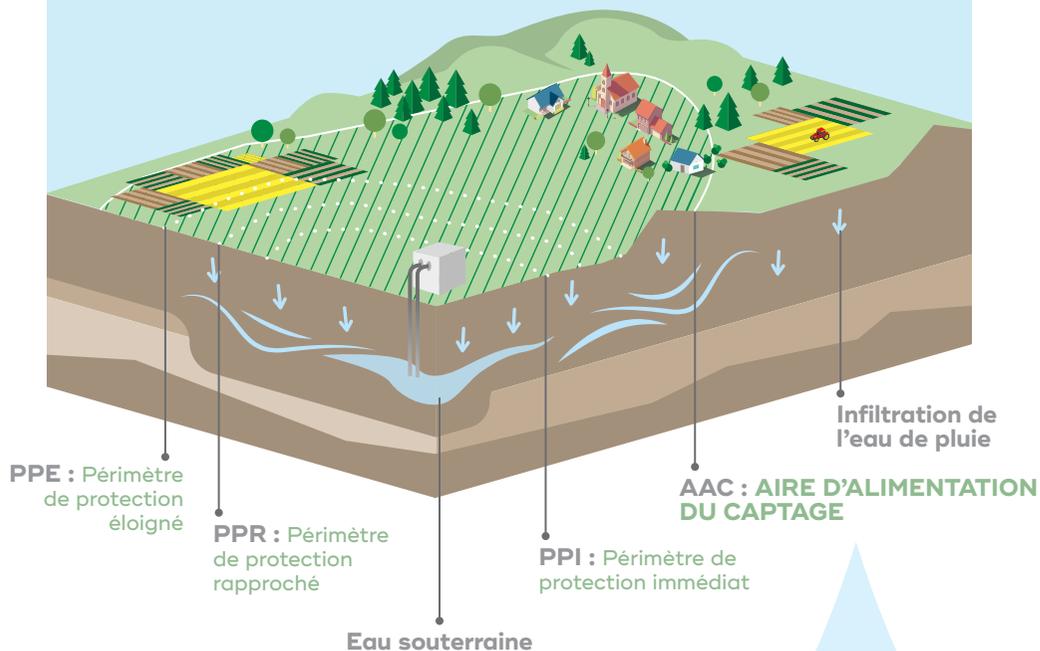
Création graphique : Studio911 - Unik studio - MARS 2025

L'AGRICULTURE & LA PROTECTION DE LA RESSOURCE EN EAU



CAPTAGES D'EAU POTABLE : des enjeux forts

La protection des eaux souterraines et de surface contre les pollutions diffuses est la **garantie d'une eau de qualité**. Il s'agit d'enjeux majeurs pour **Eau du bassin caennais** en vue d'assurer aux consommateurs d'aujourd'hui et aux générations futures un approvisionnement durable en eau potable.



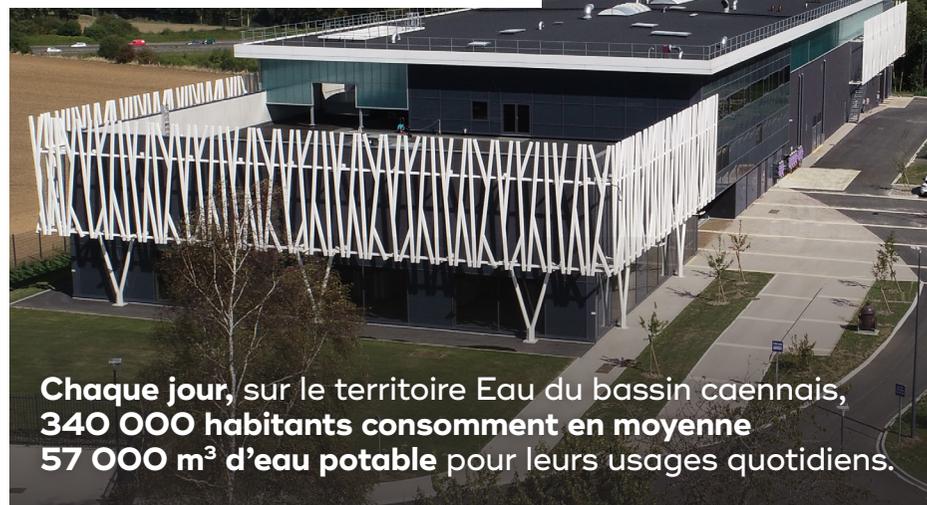
LE PRÉVENTIF PLUTOT QUE LE CURATIF

Durant de nombreuses années, l'utilisation généralisée et intensive de produits phytosanitaires et d'engrais par les collectivités, les agriculteurs et les particuliers, a notamment contribué à la dégradation de la qualité des eaux.

Eau du bassin caennais privilégie la prévention des pollutions en amont dans le but de limiter au maximum les traitements de potabilisation. L'objectif est de maîtriser les coûts tout en contribuant à une eau de qualité.

« Assurer aux consommateurs (...) un approvisionnement durable en eau potable. »

D'où vient L'EAU DU ROBINET ?



Usine de l'Orne

Chaque jour, sur le territoire Eau du bassin caennais, **340 000 habitants consomment en moyenne 57 000 m³ d'eau potable** pour leurs usages quotidiens.

Cette eau provient pour 2/3 d'eaux souterraines (44 captages) et 1/3 d'eaux de surface (2 prises d'eau dans l'Orne). La majeure partie des eaux souterraines est simplement chlorée avant d'être distribuée.



Les eaux de surface sont potabilisées dans une usine de traitement avant distribution.

Sur le territoire du syndicat, **18 captages sont classés prioritaires** (enjeux qualitatifs et/ou quantitatifs), dans **9 Aires d'Alimentation de Captages (AAC)**.

Au sein de ces AAC, doivent être élaborés et mis en œuvre **des programmes volontaires de préservation de la ressource**.



Des DÉMARCHES de SENSIBILISATION pour faire évoluer les pratiques

Collectivités, particuliers, scolaires, gestionnaires de routes ou de voies ferrées..., depuis de nombreuses années, **Eau du bassin caennais** sensibilise les acteurs de son territoire et les encourage dans leur démarche de pratiques respectueuses de la qualité des eaux.

DES ACTIONS AGRICOLES PERMETTANT DE PRÉSERVER LA QUALITÉ DES EAUX

En parallèle de la rédaction et de la mise en place de plans d'actions concertés, des initiatives issues des groupes de travail, sont déjà mises en place :

- la rédaction et la diffusion de plaquettes pédagogiques
- la réalisation et la participation à des journées techniques
- l'organisation de journées de partage d'expériences entre les agriculteurs, les élus des syndicats d'eau et les industriels



Le saviez-vous ? **85 %**

C'est la surface agricole dans les aires d'alimentation des captages d'Eau du bassin caennais.